

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Droit pénal spécial (4DR1035)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Bachelor en droit	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	3
Bachelor en droit (immatriculation avant 2018)	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	3
Bachelor en droit accéléré	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	3
Préalable au master en droit	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	3

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Automne

Equipe enseignante

CAPUS Nadja, Professeure ordinaire.

Contenu

Le livre deuxième du Code pénal suisse contient les dispositions spéciales, c'est-à-dire les comportements qui ont été érigés en infractions pénales. Ce cours comprend une introduction systématique dans la structure de la partie spéciale et l'analyse des spécificités des infractions choisies parmi les titres du CPS suivants : des infractions contre la vie et l'intégrité corporelle (titre 1), le patrimoine (titre 2), l'honneur et le domaine secret ou privé (titre 3), la liberté (titre 4), l'intégrité sexuelle (titre 5), la paix publique (titre 12) et l'autorité publique (titre 15).

Par ailleurs, des activités sont réalisées en vue d'illustrer la matière et mettre en pratique les connaissances théoriques acquises.

Forme de l'évaluation

Examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation. Possibilité pour le ou la candidat-e de se munir d'un exemplaire des lois utiles, version Chancellerie fédérale ou analogue. Sont interdits les notes et le matériel de cours, les manuels de droit et les objets connectés. L'étudiant-e tire au sort une question. En cas de fraude, les documents non admis sont retirés et l'examen peut être réputé échoué.

Documentation

Support et présentation powerpoint du cours publiés sur Moodle; Corboz Bernard, Les infractions en droit suisse, Volume I, Berne 2002 / Corboz Bernard, Les infractions en droit suisse, Volume II, Berne 2010 / Commentaire romand du Code pénal II, Macaluso et al., Helbing Lichtenhahn, Bâle 2017.

Forme de l'enseignement

Cours ex cathedra avec des activités interactives.

Objectifs d'apprentissage

Au terme de la formation l'étudiant-e doit être capable de :

- Identifier les éléments pertinents d'un cas d'espèce par rapport à un comportement réprimé
- Intégrer les trois phases de l'analyse d'une situation concrète (typicité, illicéité, culpabilité)
- Distinguer les éléments constitutifs objectifs, subjectifs et les conditions de la punissabilité
- Analyser de manière approfondie et interpréter les éléments constitutifs de l'infraction
- Concevoir l'articulation entre la partie générale du CP et la partie spéciale

Compétences transférables

- Appliquer ses connaissances à des situations concrètes